

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU SIVOS MOULIDARS VIBRAC DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, vingt-neuf décembre, à dix-neuf heures, les membres du SIVOS MOULIDARS- VIBRAC, dûment convoqués le 22 mars 2022 sont réunis à la Mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 06
Présents : 06

Présents : GRIGNON Marie-Christine, LECOMTE Jean-Pierre, BONNIN Mylène, JOUANAUD Dominique, DEYCARD Dimitri, MOCOEUR Sylvie,

Procuration : FLEURY VIGIER Roselyne à GRIGNON Marie-Christine

Madame BONNIN Mylène a été élue secrétaire de séance.

• **PAIEMENT DES HONORAIRES :**

Madame le Maire informe le Comité Syndical que a bénéficié de plusieurs contrats en emploi aidé au SIVOS de Moulidars-Vibrac sur la période du 1/09/2019 au 02/09/2020. Elle attaque aujourd'hui aux prud'hommes la collectivité pour : contestation d'un licenciement – requalification en CDI.

Pour assurer la défense du SIVOS, le cabinet d'avocats DROUINEAU 1927 – cabinet conseil aux collectivités locales proposé par l'association des Maires de Charente, nous a accompagné dans cette démarche pour un montant d'honoraires de 3474.24 TTC.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire a mandaté cette facture d'honoraires d'un montant de 3474.24 TTC et d'inscrire les crédits au budget.

• **SOUSCRIPTION À L'OPTION « MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES » PAR L'ATD 16 :**

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°43-423 BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2021 proposant la création d'une agence technique départementale,
Vu la délibération n°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,
Considérant l'intérêt de la collectivité pour la mission « Maintenance du parc informatique dans les écoles » proposée par l'ATD 16,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16, incluant notamment :

- L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,
- La maintenance du parc en cas de panne (déclaration d'incident par ticket, prise en main à distance et déplacement sur site),
- L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation/paramétrage sur site),
- La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéos projecteurs et des tableaux blancs interactifs).

PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD 16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante

• **COMPTE DE GESTION 2021 SIVOS :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve par 6 voix pour, le compte de gestion du trésorier 2021 dressé par Monsieur RIVIER, trésorier.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SIVOS :**

Madame la Présidente sort pour le vote du compte administratif.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame GRIGNON Marie-Christine, après en avoir délibéré, approuve par 5 voix pour, le compte administratif 2021 dressé par Madame Mocoœur Sylvie Présidente.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 6 voix pour, et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat investissement 2021 : déficit 5.052,76 €
Résultat antérieur investissement : déficit 982,99 €
Résultat de clôture investissement 001 : 6.035,75 €
Résultat de fonctionnement 2021 : excédent 7.185,03 €
Résultat antérieur fonctionnement : excédent 57.972,08 €
Résultat de clôture fonctionnement : excédent de 65.157,11€
Affectation 1068 : 6.035,75 €
Affectation 002 : 59.121,36 € en report à nouveau

- **BUDGET PRIMITIF 2022 SIVOS :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte par 6 voix pour, le budget primitif 2022 proposé par Madame Mocoœur Sylvie, Présidente.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses 239 561,36 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses 6 035,75 €

- **COMPTE DE GESTION 2021 RÉGIE :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve par 6 voix pour, le compte de gestion du trésorier 2021, dressé par Monsieur RIVIER, trésorier.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 RÉGIE :**

Madame la Présidente sort pour le vote du compte administratif.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame GRIGNON Marie-Christine, après en avoir délibéré, approuve par 5 voix pour, le compte administratif 2021 dressé par Madame Mocoœur Sylvie Présidente.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS REGIE :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 6 voix pour, et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat investissement 2021 : excédent 3.506,00
Résultat antérieur investissement : excédent 7.668,00
Résultat de clôture investissement : 11.174,00 affectés au c) 001 en recettes du BP 2022
Résultat de fonctionnement 2021 : excédent 3.517,92
Résultat antérieur fonctionnement : excédent 3.236,68
Résultat de clôture fonctionnement : excédent de 6.754,00 affectés en report à nouveau
Affectation 1068 : 0 €
Affectation 002 : 6 754 €

- **BUDGET PRIMITIF 2022 RÉGIE :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte par 6 voix pour, le budget primitif 2022 proposé par Madame MOCOEUR Sylvie, Présidente.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 23 254 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 11 174 €.

- **SUBVENTION POUR LA RÉGIE DE TRANSPORT :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), décide d'attribuer une subvention de 11 000€ à la Régie des transports scolaires pour l'année 2022.

- **SUBVENTION APE :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), décide d'attribuer une subvention de 250€ à l'Association des Parents d'élèves Moulidars-Vibrac pour l'année 2022.

- **PARTICIPATION SIVOS : MOULIDARS- VIBRAC :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), suite au vote du budget primitif 2022, fixe à 100 700 € la participation financière de la commune de Moulidars pour 53 élèves et 43 700 € pour la commune de Vibrac pour 23 élèves, soit 1 900€ par élève (article 74748 du BP 2022).

- **PARTICIPATION SIVOS : SAINT – SIMON :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), suite au vote du budget primitif 2022, fixe à 5 700 € la participation de la commune de Saint-Simon pour 3 élèves (article 747482 du BP 2022).

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le contrat aidé de l'agent technique territorial de Vibrac arrive à terme. Madame la Présidente propose de faire signer à l'agent un contrat à durée déterminée à partir du 1^{er} avril jusqu'au 30 avril 2022.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à faire signer un contrat à durée déterminée du 1^{er} avril au 30 avril 2022.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h00